

# Coronavirus (COVID-19)

Québec, le 20 mai 2020

## À L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES DU RÉSEAU DE L'ÉDUCATION

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite des récents développements, je vous fais parvenir des précisions quant à la poursuite de l'année scolaire 2019-2020.

### **Mise à jour : établissements préscolaires et primaires situés en zone chaude**

#### *Prolongement de la fermeture des établissements*

Comme l'a annoncé le premier ministre, en raison de l'évolution de la situation épidémiologique et à la suite d'une recommandation de la Direction générale de santé publique, la décision a été prise de prolonger la fermeture des établissements préscolaires et primaires situés sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ainsi que de ceux qui se trouvent sur le territoire de la MRC de Joliette, jusqu'à la fin d'année scolaire.

Je sais que certains d'entre vous sont déçus de cette décision. Nous aurions tous souhaité pouvoir rouvrir les écoles. Toutefois, dans les circonstances exceptionnelles que nous traversons, la santé et la sécurité des élèves ainsi que des membres du personnel scolaire doivent prévaloir sur toute autre considération. Je vous remercie de votre compréhension.

Malgré cette décision, sous réserve des décisions gouvernementales à venir, les écoles secondaires spécialisées situées sur le territoire de la CMM et de la MRC de Joliette qui scolarisent des clientèles particulièrement vulnérables pourront rouvrir, et ce, dans le respect des mesures sanitaires déjà énoncées. Le retour à l'école de ces élèves, qui ne peuvent demeurer seuls à la maison sans supervision, leur permettra non seulement de consolider leurs apprentissages et de socialiser, mais offrira également un répit aux parents, prévenant ainsi la détresse et l'épuisement des familles. Les différents milieux devront s'adapter aux particularités des élèves pour s'assurer de répondre à leurs besoins. Nous souhaitons donc que les établissements visés se préparent en prévision de cette réouverture.

Par ailleurs, les services de garde d'urgence sont maintenus sur le territoire de la CMM et de la MRC de Joliette et les membres du personnel scolaire y auront accès jusqu'à la fin de l'année scolaire.

## Poursuite des apprentissages à distance

L'année scolaire n'est pas terminée. Elle doit se poursuivre à distance pour l'ensemble des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire du grand Montréal. En ce sens, je tiens à rappeler qu'une prestation de travail complète est exigée des membres du personnel scolaire jusqu'à la fin de l'année scolaire. Si les modalités de cet encadrement peuvent varier en fonction des besoins de chacun des milieux, je tiens à réitérer les lignes directrices qui doivent être observées :

- Viser le maintien des acquis et la poursuite des apprentissages des savoirs jugés essentiels;
- Un plan de travail hebdomadaire fourni par les enseignants afin de permettre aux élèves de se bâtir un horaire et une structure de travail;
- Une disponibilité accrue du personnel enseignant pour répondre aux questionnements des élèves et des parents;
- Au primaire, au moins trois contacts directs (téléphone ou visioconférence) par semaine entre un membre de l'équipe-école et l'élève. Ces contacts doivent être plus soutenus auprès des jeunes les plus vulnérables;
- Au secondaire, assignation d'un enseignant-tuteur pour chaque élève et d'un intervenant-pivot pour les élèves ayant un plan d'intervention. Privilégier au moins un contact direct (téléphone ou visioconférence) par semaine par ces intervenants, en plus de plusieurs rencontres de groupe à distance;
- Une disponibilité accrue des membres de l'équipe de professionnels de l'école pour venir en aide aux élèves vulnérables et des séances virtuelles individuelles entre ces élèves et le(s) professionnel(s) approprié(s).

Je réitère que ces balises doivent être respectées. Maintenant que le personnel des écoles de la CMM peut consacrer toute son énergie à la poursuite des apprentissages en ligne, il ne saurait être acceptable qu'un élève ne bénéficie pas d'un encadrement pédagogique de qualité dès cette semaine, et ce, jusqu'à la fin de l'année scolaire. Par ailleurs, je rappelle que les mêmes modalités s'appliquent aux élèves de l'extérieur de la CMM qui poursuivent les apprentissages à la maison.

## Formation professionnelle et formation générale des adultes en zone chaude

Il sera possible de reprendre les services éducatifs et d'enseignement à la formation professionnelle. Les cours et les examens pourront avoir lieu en classe, en groupes de 15 élèves maximum. À la formation générale des adultes, il sera permis de procéder à la passation des examens ministériels et locaux en classe, en petits groupes, et sans dépasser 15 élèves. Cette reprise des services devra s'effectuer en respect des règles dictées par la Direction générale de santé publique relativement à la formation des groupes (maximum de 15 personnes) ainsi qu'en respect des règles d'hygiène propres aux environnements (nettoyage, lavage de mains) et de distanciation (2 mètres).

Considérant l'évolution de la situation au sein de la CMM, les regroupements d'élèves en classe à la formation professionnelle et à la formation générale aux adultes doivent être évités, notamment en ce qui a trait aux évaluations. Les enseignements théoriques en formation professionnelle peuvent être donnés à distance dans la mesure du possible. Quant à la formation générale des adultes, tous les enseignements doivent être donnés à distance. De plus amples détails concernant ces formations seront communiqués ultérieurement.

### **Prêt de matériel technologique**

Alors que l'enseignement à distance se poursuit pour un nombre d'élèves plus important que prévu, il est nécessaire que tous aient accès à un outil technologique leur permettant de poursuivre leurs apprentissages. De nombreux outils technologiques sont disponibles dans les écoles et devraient déjà être distribués aux élèves qui en ont besoin. Le matériel pouvant être prêté et étant encore disponible doit être offert aux élèves sans délai. En ce qui a trait à l'entente conclue avec Apple et Telus pour l'offre de tablettes électroniques, une importante quantité est toujours disponible. Je vous invite encore une fois à faire vos commandes sans attendre. Nous nous assurons de réduire au maximum les délais afin que ces outils indispensables soient fournis aux élèves le plus rapidement possible.

### **Élèves résidant en zone chaude et fréquentant une école située en zone froide**

Après avoir discuté avec la Direction générale de santé publique, je vous confirme que les élèves résidant en zone chaude, mais fréquentant habituellement un établissement situé en zone froide, sont autorisés à y retourner dès la réouverture. Ainsi, tous les élèves qui se trouvent dans cette situation et dont les parents ont fait la demande doivent être accueillis par leur école, si cela n'est pas déjà le cas.

En terminant, je souligne le travail exceptionnel de tous ceux qui ont rendu possible la rentrée progressive: cette opération est un succès grâce à leurs actions. Je remercie par ailleurs tous ceux qui ont mis la main à la pâte pour préparer le retour en classe dans le grand Montréal et je les rassure : ces efforts ne sont pas perdus. Ils nous permettront de rouvrir rapidement nos écoles, le temps venu.

Maintenant, nous devons poursuivre le travail, afin que tous les élèves, qu'ils soient à l'école ou à la maison, bénéficient d'une éducation de qualité, et ce, malgré la crise. Je compte sur vous.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur,



Jean-François Roberge